



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Élections municipales

Vérfié le 18 juin 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre), Ministère chargé de l'intérieur

Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux (à Paris, il s'agit des *conseillers de Paris*), puis ces conseillers élisent le maire.

Le second tour des élections municipales a eu lieu le 28 juin 2020, sauf en Guyane (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1939>).

Commune de 1 000 habitants ou plus

La prochaine élection des conseillers municipaux et des conseillers de Paris a lieu les 15 mars et 28 juin 2020.

► **A savoir** : les électeurs sont également appelés à élire les **conseillers communautaires** (https://www.collectivites-locales.gouv.fr/conseillers-communautaires-0#_RefHeading_605_538996654) et, pour la **métropole de Lyon**, les **conseillers métropolitains** (<https://www.grandlyon.com/metropole/organisation-politique.html>).

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le **mode de scrutin** (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/quel-est-mode-scrutin-pour-elections-municipales-communes-3-500-habitants-plus.html>) combine les règles du scrutin majoritaire à 2 tours et celles du scrutin proportionnel.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

Moins de 1 000 habitants

Les prochaines élections municipales auront lieu les 15 mars et 28 juin 2020.

Les conseillers municipaux sont élus (pour un mandat de 6 ans) au suffrage universel direct par les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales.

Le **scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours** (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/quel-est-mode-scrutin-pour-elections-municipales-communes-moins-3-500-habitants.html>).

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal.

Textes de loi et références

- Code électoral : articles L260 à L262 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164073&cidTexte=LEGITEXT000006070239>)
Commune de 1 000 habitants ou plus
- Code électoral : articles L252 à L255-1 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?idSectionTA=LEGISCTA000006164070&cidTexte=LEGITEXT000006070239>)
Commune de moins de 1 000 habitants
- Décret n° 2020-742 du 17 juin 2020 sur les règles spécifiques pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris, métropolitains de Lyon, prévue le 28 juin 2020 (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042007473>)

Services en ligne et formulaires

- Vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>)
Service en ligne
- Élections municipales 2020 : programmes des candidats des villes de 2 500 habitants et plus (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R56578>)
Recherche

Pour en savoir plus

- Commune de 1 000 habitants ou plus : mode de scrutin des élections municipales (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/quel-est-mode-scrutin-pour-elections-municipales-communes-3-500-habitants-plus.html>)
Vie-publique.fr
- Commune de moins de 1 000 habitants : mode de scrutin des élections municipales (<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/democratie-locale/quel-est-mode-scrutin-pour-elections-municipales-communes-moins-3-500-habitants.html>)
Vie-publique.fr

- Les élections municipales 2020 dans les communes nouvelles [↗](https://www.vie-publique.fr/eclairage/270976-les-elections-municipales-2020-dans-les-communes-nouvelles) (https://www.vie-publique.fr/eclairage/270976-les-elections-municipales-2020-dans-les-communes-nouvelles)
Vie-publique.fr
- Les conseillers communautaires [↗](https://www.collectivites-locales.gouv.fr/conseillers-communautaires-0#_RefHeading__605_538996654) (https://www.collectivites-locales.gouv.fr/conseillers-communautaires-0#_RefHeading__605_538996654)
Ministère chargé des collectivités locales
- Conseillers de la Métropole de Lyon [↗](https://www.grandlyon.com/metropole/organisation-politique.html) (https://www.grandlyon.com/metropole/organisation-politique.html)
Métropole de Lyon